

VOCABULAIRE RELATIF À L'ASSURANCE-VIE

Extrait du mémoire soutenu à l'E.S.I.T. par Madame Dai Tong, en juin 2007.

Les termes et expressions étudiés dans le mémoire de Mme Dai Tong et qui figurent dans le Grand Ricci avec la même définition ou une définition analogue ne sont pas repris dans ce vocabulaire. Nous n'avons retenu que les termes qui soit ne figuraient pas dans le Grand Ricci, soit n'y avaient pas la définition technique adéquate.

保 [bao3] 單 [dan1] : Police.

保 [bao3] 單 [dan1] 責 [ze2] 任 [ren4] 準 [zhun3] 備 [bei4] 金 [jin1] : Provision technique.

保 [bao3] 底 [di3] 收 [shou1] 益 [yi4] 率 [lü4] : Taux minimum garanti ou taux de rendement garanti ou taux annuel global minimum garanti. Cf. 最 [zui4] 低 [di1] 保 [bao3] 證 [zheng4] 利 [li4] 率 [lü4].

保 [bao3] 費 [fei4] 返 [fan3] 還 [huan2] : Contre-assurance. Cf. 返 [fan3] 還 [huan2] 保 [bao3] 費 [fei4].

保 [bao3] 險 [xian3] 標 [biao1] 的 [di4] : Risque couvert.

保 [bao3] 險 [xian3] 費 [fei4] : 1. Prime d'assurance. 2. Cotisation. Cf. 繳 [jiao3] 納 [na4] 保 [bao3] 費 [fei4].

保 [bao3] 險 [xian3] 金 [jin1] : Prestation.

保 [bao3] 險 [xian3] 金 [jin1] 領 [ling3] 取 [qu3] 方 [fang1] 式 [shi4] 選 [xuan3] 擇 [ze2] 權 [quan2] : Options à la sortie. À l'échéance du contrat, l'assureur doit proposer une série d'options à la sortie précisant les modalités de prestation : sortie en rente ou sortie en capital.

保 [bao3] 險 [xian3] 經 [jing1] 紀 [ji4] 人 [ren2] : Courtier d'assurance.

保 [bao3] 險 [xian3] 憑 [ping2] 證 [zheng4] : Certificat d'assurance.

保 [bao3] 險 [xian3] 人 [ren2] : Assureur.

保 [bao3] 險 [xian3] 事 [shi4] 故 [gu4] : Aléa.

保 [bao3] 險 [xian3] 責 [ze2] 任 [ren4] 免 [mian3] 除 [chu2] : Exclusion de garantie.

保 [bao3] 險 [xian3] 責 [ze2] 任 [ren4] 起 [qi3] 始 [shi3] 日 [ri4] : Date d'effet.

保 [bao3] 障 [zhang4] 型 [xing2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de prévoyance.

被 [bei4] 保 [bao3] 險 [xian3] 人 [ren2] : Assuré.

變 [bian4] 額 [e2] 壽 [shou4] 險 [xian3] : Contrat en unités de compte ou contrat à capital variable. Cf. 投 [tou2] 資 [zi1] 連 [lian2] 結 [jie2] 保 [bao3] 險 [xian3].

不 [bu4] 定 [ding4] 期 [qi1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Vie entière ou assurance-vie entière. Cf. 終 [zhong1] 身 [shen1] 壽 [shou4] 險 [xian3].

部 [bu4] 分 [fen0] 退 [tui4] 保 [bao3] : Rachat partiel. Le rachat partiel permet au souscripteur de recevoir une partie de son épargne. Le contrat n'est pas totalement résilié et se poursuit sur l'épargne restante. Un contrat peut même programmer une succession de rachats partiels construisant ainsi une source de revenu supplémentaire. Dans ce cas, le rachat est limité aux primes déjà investies.

財 [cai2] 產 [chan3] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de dommages.

撤 [che4] 銷 [xiao1] 合 [he2] 同 [tong2] : Résiliation du contrat. Synonyme : 解 [jie3] 除 [chu2] 合 [he2] 同 [tong2].

儲 [chu3] 蓄 [xu4] 型 [xing2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance d'épargne.

儲 [chu3] 蓄 [xu4] 型 [xing2] 兒 [er2] 童 [tong2] 險 [xian3] : Dotale ou assurance dotale. Cf. 子 [zi3] 女 [nv3] 教 [jiao4] 育 [yu4] 婚 [hun1] 嫁 [jia4] 險 [xian3].

儲 [chu3] 蓄 [xu4] 型 [xing2] 少 [shao4] 兒 [er2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Dotale ou assurance dotale. Cf. 子 [zi3] 女 [nv3] 教 [jiao4] 育 [yu4] 婚 [hun1] 嫁 [jia4] 險 [xian3].

純 [chun2] 保 [bao3] 費 [fei4] : Prime pure. Elle représente le prix du risque calculé selon la durée du contrat, l'âge de l'assuré, le mode de paiement des primes, le montant et la nature des garanties (en capital ou en rente). La prime pure est aussi appelée la prime technique nette de frais de gestion et d'impôts. Elle est calculée à partir des tables de mortalité pertinentes et du taux d'intérêt technique fixé par l'assureur.

大 [da4] 眾 [zhong4] 儲 [chu3] 蓄 [xu4] 計 [ji4] 畫 [hua4] : Plan d'épargne populaire (P.E.P.). Il désigne un support d'épargne de longue durée en franchise d'impôt réservé aux particuliers.

大 [da4] 眾 [zhong4] 退 [tui4] 休 [xiu1] 儲 [chu3] 蓄 [xu4] 計 [ji4] 畫 [hua4] : Plan d'épargne retraite populaire (P.E.R.P.). Le P.E.R.P. est un contrat d'assurance-vie souscrit par un groupe d'épargne retraite populaire (G.E.R.P.) et destiné à la construction d'une épargne complémentaire à long terme pour la retraite.

擔 [dan1] 保 [bao3] : Garantie.

單 [dan1] 位 [wei4] 基 [ji1] 金 [jin1] 連 [lian2] 結 [jie2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Contrat en unités de compte ou contrat à capital variable. Cf. 投 [tou2] 資 [zi1] 連 [lian2] 結 [jie2] 保 [bao3] 險 [xian3].

定 [ding4] 額 [e2] 年 [nian2] 金 [jin1] : Rente certaine.

定 [ding4] 期 [qi1] 年 [nian2] 金 [jin1] : Rente temporaire.

定 [ding4] 期 [qi1] 生 [sheng1] 存 [cun2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Capital différé ou assurance de capital différé ou contrat à capital différé. Contrat d'assurance-vie garantissant à son terme le versement d'un capital déterminé si l'assuré est vivant.

定 [ding4] 期 [qi1] 壽 [shou4] 險 [xian3] : Temporaire ou temporaire décès. Assurance garantissant le paiement d'un capital au bénéficiaire désigné si le décès de l'assuré survient avant la date déterminée. Synonyme : 定 [ding4] 期 [qi1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3].

定 [ding4] 期 [qi1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Temporaire ou temporaire décès. Cf. 定 [ding4] 期 [qi1] 壽 [shou4] 險 [xian3].

躉 [dun3] 繳 [jiao3] 保 [bao3] 費 [fei4] : Prime unique.

法 [fa3] 國 [guo2] 保 [bao3] 險 [xian3] 公 [gong1] 司 [si1] 聯 [lian2] 合 [he2] 會 [hui4] : Fédération Française des Sociétés d'Assurances.

法 [fa3] 人 [ren2] : Personne morale.

返 [fan3] 還 [huan2] 保 [bao3] 費 [fei4] : Contre-assurance. Garantie par l'assureur de rembourser au bénéficiaire les primes versées quand il est impossible d'exécuter le contrat. Synonyme : 保 [bao3] 費 [fei4] 返 [fan3] 還 [huan2].

非 [fei1] 壽 [shou4] 險 [xian3] 型 [xing2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance non vie.

分 [fen1] 紅 [hong2] : Participation aux bénéfices ou bonus. Obligation de l'assureur de redistribuer chaque année aux assurés une partie des excédents financiers produits par l'ensemble des contrats.

分 [fen1] 期 [qi1] 保 [bao3] 費 [fei4] : Prime périodique.

風 [feng1] 險 [xian3] : Risque.

風 [feng1] 險 [xian3] 告 [gao4] 知 [zhi1] : Déclaration du risque.

附 [fu4] 加 [jia1] 保 [bao3] 費 [fei4] : Prime commerciale. prime égale à la prime pure augmentée des frais de gestion et des impôts. Il s'agit donc de la prime effectivement utilisée par l'assureur. Elle résulte d'une étude de solvabilité menée par l'assureur afin de vérifier si les ressources procurées peuvent couvrir les charges prévues.

附 [fu4] 加 [jia1] 條 [tiao2] 款 [kuan3] : Avenant.

附 [fu4] 加 [jia1] 型 [xing2] 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Mixte combinée. Une variante de la mixte ordinaire, ce type de contrat permet à l'assuré de répartir son épargne selon sa préoccupation.

個 [ge4] 人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance-vie individuelle.

核 [he2] 保 [bao3] : Expertise. Cf. 鑒 [jian4] 定 [ding4].

合 [he2] 同 [tong2] 期 [qi1] 限 [xian4] : Échéance du contrat ou terme.

合 [he2] 同 [tong2] 失 [shi1] 效 [xiao4] : Nullité du contrat.

混 [hun4] 合 [he2] 險 [xian3] : Assurance mixte ou assurance-vie mixte ou mixte. Cf. 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3]

疾 [ji2] 病 [bing4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance maladie.

棘 [ji2] 輪 [lun2] 效 [xiao4] 應 [ying4] : Effet cliquet.

即 [ji2] 期 [qi1] 年 [nian2] 金 [jin1] : Rente immédiate. Rente qui engage le versement d'une rente dès le dépôt du capital constitutif, obligatoirement en échange d'une prime unique.

集 [ji2] 體 [ti3] 人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance-vie collective.

記 [ji4] 帳 [zhang4] 單 [dan1] 位 [wei4] : Unité de compte.

減 [jian3] 額 [e2] 定 [ding4] 期 [qi1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Temporaire décroissante.

減 [jian3] 額 [e2] 繳 [jiao3] 清 [qing1] : Réduction.

鑒 [jian4] 定 [ding4] : Expertise. Synonyme : 核 [he2] 保 [bao3].

繳 [jiao3] 納 [na4] 保 [bao3] 費 [fei4] : Cotisation. La cotisation désigne soit les primes soit le paiement des primes. Synonyme : 保 [bao3] 險 [xian3] 費 [fei4].

解 [jie3] 除 [chu2] 合 [he2] 同 [tong2] : Résiliation du contrat. Cf. 撤 [che4] 銷 [xiao1] 合 [he2] 同 [tong2].

解 [jie3] 約 [yue1] 退 [tui4] 還 [huan2] 金 [jin1] : Valeur de rachat. Cf. 現 [xian4] 金 [jin1] 價 [jia4] 值 [zhi2].

精 [jing1] 算 [suan4] : Actuariat.

精 [jing1] 算 [suan4] 師 [shi1] : Actuaire. Les actuaires sont les vrais « cerveaux » des entreprises d'assurance-vie. À partir d'un ensemble de techniques mathématiques et statistiques, ils calculent les probabilités de survenance des risques (le décès ou/et la survie de l'assuré) et analysent les conséquences financières. Ils en déduisent ainsi les diverses valeurs des contrats : tarification, provisions mathématiques, valeurs de rachat ou de réduction, et avances.

經 [jing1] 驗 [yan4] 生 [sheng1] 命 [ming4] 表 [biao3] : Table d'expérience.

可 [ke3] 變 [bian4] 資 [zi1] 本 [ben3] 投 [tou2] 資 [zi1] 公 [gong1] 司 [si1] : Société d'investissement à capital variable (S.I.C.A.V.).

利 [li4] 差 [cha1] 益 [yi4] : Bénéfice financier.

聯 [lian2] 合 [he2] 人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance-vie sur deux têtes.

兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance mixte ou assurance-vie mixte ou mixte. Assurance qui combine les garanties en cas de décès et en cas de vie. Synonymes : 生 [sheng1] 死 [si3] 合 [he2] 險 [xian3] ; 生 [sheng1] 死 [si3] 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3] ; et 混 [hun4] 合 [he2] 險 [xian3].

年 [nian2] 金 [jin1] : Annuité.

年 [nian2] 金 [jin1] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de rente viagère.

年 [nian2] 金 [jin1] 領 [ling3] 取 [qu3] 人 [ren2] : Crédirentier ou rentier. À la différence des contrats de capital différé, les contrats de rente garantissent au terme fixé le versement des rentes à l'assuré appelé également « crédirentier » ou « rentier », s'il est encore en vie. Les rentes peuvent être différées ou immédiates, viagères ou temporaires.

普 [pu3] 通 [tong1] 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Mixte ordinaire.

簽 [qian1] 訂 [ding4] 保 [bao3] 單 [dan1] : Souscription. Cf. 投 [tou2] 保 [bao3].

全 [quan2] 部 [bu4] 退 [tui4] 保 [bao3] : Rachat total. Le rachat total est la résiliation définitive avant l'échéance du contrat. L'assureur s'engage à verser au souscripteur une valeur de rachat égale à la provision mathématique éventuellement diminuée des pénalités contractuelles (5% de la provision mathématique au maximum).

權 [quan2] 益 [yi4] 人 [ren2] : Ayant droit.

人 [ren2] 身 [shen1] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de personnes.

人 [ren2] 身 [shen1] 意 [yi4] 外 [wai4] 傷 [shang1] 害 [hai4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de dommages corporels.

人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance-vie ou assurance sur la vie. Assurance bâtie sur la durée de la vie humaine par laquelle l'assureur prend l'engagement, en contrepartie du versement de primes, de régler au bénéficiaire un capital ou une rente, en cas de décès de l'assuré à une époque déterminée ou en cas de survie de celui-ci pendant une période fixée. Synonyme de 壽 [shou4] 險 [xian3] et 生 [sheng1] 命 [ming4] 保 [bao3] 險 [xian3].

人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3] 責 [ze2] 任 [ren4] 准 [zhun3] 備 [bei4] 金 [jin1] : Provision mathématique. Différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par l'assuré. Synonyme de 數 [shu4] 學 [xue2] 准 [zhun3] 備 [bei4] 金 [jin1].

少 [shao4] 兒 [er2] 儲 [chu3] 蓄 [xu4] 險 [xian3] : Dotale ou assurance dotale. Cf. 子 [zi3] 女 [nv3] 教 [jiao4] 育 [yu4] 婚 [hun1] 嫁 [jia4] 險 [xian3].

生 [sheng1] 存 [cun2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de survie ou assurance en cas de vie ou contrat en cas de vie ou contrat vie pur. Assurance garantissant le versement d'un capital ou d'une rente si l'assuré est encore vivant à une date déterminée.

生 [sheng1] 存 [cun2] 保 [bao3] 障 [zhang4] : Garantie de survie.

生 [sheng1] 存 [cun2] 人 [ren2] 數 [shu4] 表 [biao3] : Table vie. Table T.V., soit la table vie pour calculer la longévité, établie à partir de la table de la population féminine. Elle est destinée à la tarification des contrats en cas de vie.

生 [sheng1] 命 [ming4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance-vie ou assurance sur la vie. Cf. 人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3].

生 [sheng1] 命 [ming4] 表 [biao3] : Table de mortalité. Tableau chiffré établi d'après les observations statistiques d'une population donnée à un moment déterminé afin d'indiquer la probabilité de décès ou de survie qu'a un individu à un certain âge. Synonyme de 死 [si3] 亡 [wang2] 率 [lü4] 表 [biao3].

生 [sheng1] 死 [si3] 合 [he2] 險 [xian3] : Assurance mixte ou assurance-vie mixte ou mixte. Cf. 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3].

生 [sheng1] 死 [si3] 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance mixte ou assurance-vie mixte ou mixte. Cf. 兩 [liang3] 全 [quan2] 保 [bao3] 險 [xian3].

壽 [shou4] 險 [xian3] : Assurance-vie ou assurance sur la vie. Cf. 人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3].

受 [shou4] 益 [yi4] 人 [ren2] : Bénéficiaire.

數 [shu4] 學 [xue2] 准 [zhun3] 備 [bei4] 金 [jin1] : Provision mathématique. Cf. 人 [ren2] 壽 [shou4] 保 [bao3] 險 [xian3] 責 [ze2] 任 [ren4] 准 [zhun3] 備 [bei4] 金 [jin1].

死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance en cas de décès ou contrat d'assurance décès ou contrat de prévoyance. Assurance-vie par laquelle l'assureur s'engage à verser un capital ou une rente au bénéficiaire en cas de décès de l'assuré avant une date fixée.

死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 障 [zhang4] : Garantie de décès.

死 [si3] 亡 [wang2] 率 [lü4] 表 [biao3] : Table de mortalité. Cf. 生 [sheng1] 命 [ming4] 表 [biao3].

死 [si3] 亡 [wang2] 人 [ren2] 數 [shu4] 表 [biao3] : Table T.D., soit la table décès pour calculer la mortalité, établie à partir de la table de la population masculine. Elle est utilisée pour la tarification des contrats en cas de décès et des contrats mixtes.

隨 [sui2] 意 [yi4] 性 [xing4] 支 [zhi1] 付 [fu4] : Versement libre.

特 [te4] 殊 [shu1] 條 [tiao2] 款 [kuan3] : Conditions particulières. Les conditions particulières permettent de personnaliser un contrat et confèrent à l'assurance-vie sa grande flexibilité qui a largement contribué à son développement.

條 [tiao2] 款 [kuan3] : Clause. Elle garantit le remboursement des primes versées par l'assureur si le contrat ne peut être exécuté.

投 [tou2] 保 [bao3] : Souscription. La souscription d'une contre-assurance permet de rembourser au bénéficiaire la provision mathématique en cas de pré-décès de l'assuré. Synonyme de 簽 [qian1] 訂 [ding4] 保 [bao3] 單 [dan1].

投 [tou2] 保 [bao3] 人 [ren2] : Souscripteur ou le preneur du contrat. Il s'agit de la personne qui signe le contrat d'assurance et assure la cotisation.

投 [tou2] 資 [zi1] 連 [lian2] 結 [jie2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Contrat en unités de compte ou contrat à capital variable. Contrat d'assurance-vie dont le capital ou la rente garantis sont exprimés par référence à un ou plusieurs supports constitués de valeurs mobilières ou immobilières. Synonyme de 變 [bian4] 額 [e2] 壽 [shou4] 險 [xian3] et 單 [dan1] 位 [wei4] 基 [ji1] 金 [jin1] 連 [lian2] 結 [jie2] 保 [bao3] 險 [xian3].

退 [tui4] 保 [bao3] : Rachat. Le rachat est l'opération qui permet à l'assuré de percevoir une partie de la valeur acquise du contrat assurance-vie. Sur demande du souscripteur, l'assureur lui verse la valeur de rachat, somme correspondant à une partie ou au total de la provision mathématique, moins certains frais.

退 [tui4] 保 [bao3] 價 [jia4] 值 [zhi2] : Valeur de rachat. Cf. 現 [xian4] 金 [jin1] 價 [jia4] 值 [zhi2].

萬 [wan4] 能 [neng2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Vie universelle. Cf. 萬 [wan4] 能 [neng2] 險 [xian3].

萬 [wan4] 能 [neng2] 壽 [shou4] 險 [xian3] : Vie universelle. Cf. 萬 [wan4] 能 [neng2] 險 [xian3]

萬 [wan4] 能 [neng2] 險 [xian3] : Vie universelle. Assurance mixte dans laquelle chaque année l'assuré demeure libre de moduler le montant de la prime, d'interrompre ou de suspendre le versement en fonction de ses motivations et facultés contributives. [N] Synonyme de 萬 [wan4] 能 [neng2] 壽 [shou4] 險 [xian3] et 萬 [wan4] 能 [neng2] 保 [bao3] 險 [xian3].

現 [xian4] 金 [jin1] 價 [jia4] 值 [zhi2] : Valeur de rachat. Valeur comportée par un contrat d'assurance-vie à un moment donné qui doit être versée par l'assureur au souscripteur en cas de résiliation du contrat. Synonyme de 退 [tui4] 保 [bao3] 價 [jia4] 值 [zhi2] et 解 [jie3] 約 [yue1] 退 [tui4] 還 [huan2] 金 [jin1].

協 [xie2] 力 [li4] 廠 [chang3] 商 [shang1] 責 [ze2] 任 [ren4] 保 [bao3] 險 [xian3] : Assurance de responsabilité civile.

修 [xiu1] 正 [zheng4] 終 [zhong1] 身 [shen1] 壽 [shou4] 險 [xian3] : Vie entière à options.

延 [yan2] 期 [qi1] 年 [nian2] 金 [jin1] : Rente différée. Le déroulement du contrat est divisée en deux périodes : la première période d'épargne (durant la vie active, par exemple) destinée à constituer un capital moyennant une prime unique ou des primes périodiques; la deuxième période permet la perception de rente à titre de revenu complémentaire. La rente viagère différée peut être une solution pour la retraite.

一 [yi1] 般 [ban1] 條 [tiao2] 款 [kuan3] : Conditions générales.

永 [yong3] 久 [jiu3] 年 [nian2] 金 [jin1] : Rente viagère. Cf. 終 [zhong1] 身 [shen1] 年 [nian2] 金 [jin1].

猶 [you2] 豫 [yu4] 期 [qi1] 撤 [che4] 件 [jian4] 通 [tong1] 知 [zhi1] 函 [han2] : Lettre de renonciation. La police d'assurance-vie comprend toujours une lettre de renonciation permettant au souscripteur de retirer son épargne sans être pénalisé dans un délai de 30 jours.

預 [yu4] 定 [ding4] 利 [li4] 率 [lü4] : Taux d'intérêt technique ou taux technique maximum ou taux technique plafonné ou taux maximum. Taux d'intérêt minimum appliqué par l'assureur pour rémunérer l'épargne investie des contrats d'assurances-vies. Synonyme de 預 [yu4] 定 [ding4] 利 [li4] 息 [xi1] 率 [lü4] et 預 [yu4] 定 [ding4] 投 [tou2] 資 [zi1] 回 [hui2] 報 [bao4] 率 [lü4].

預 [yu4] 定 [ding4] 利 [li4] 息 [xi1] 率 [lü4] : Taux d'intérêt technique ou taux technique maximum ou taux technique plafonné ou taux maximum. Cf. 預 [yu4] 定 [ding4] 利 [li4] 率 [lü4].

預 [yu4] 定 [ding4] 投 [tou2] 資 [zi1] 回 [hui2] 報 [bao4] 率 [lü4] : Taux d'intérêt technique ou taux technique maximum ou taux technique plafonné ou taux maximum. Cf. 預 [yu4] 定 [ding4] 利 [li4] 率 [lü4].

預 [yu4] 支 [zhi1] 款 [kuan3] : Avance. Elle est la dernière possibilité pour le souscripteur de retirer une partie de son épargne. Dans cette opération, l'assureur accepte de verser au souscripteur « une avance d'argent sans modifier le fonctionnement du contrat ». On peut considérer cette avance comme un prêt ou un paiement d'intérêt à l'avance puisque le souscripteur ne puise pas dans l'épargne investie.

災 [zai1] 難 [nan4] : Sinistre.

增 [zeng1] 值 [zhi2] : Plus-value.

贈 [zeng4] 與 [yu3] : Donation.

證 [zheng4] 券 [quan4] 共 [gong4] 同 [tong2] 投 [tou2] 資 [zi1] 機 [ji1] 構 [gou4] : Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière (O.P.C.V.M.).

支 [zhi1] 付 [fu4] 保 [bao3] 金 [jin1] : Prestation. La prestation désigne les sommes garanties (assurées) ou le paiement de ces sommes.

終 [zhong1] 身 [shen1] 年 [nian2] 金 [jin1] : Rente viagère. Rente que perçoit le bénéficiaire à partir d'une date fixée et tant qu'il est en vie. Synonyme de 永 [yong3] 久 [jiu3] 年 [nian2] 金 [jin1].

終 [zhong1] 身 [shen1] 年 [nian2] 金 [jin1] 生 [sheng1] 命 [ming4] 表 [biao3] : Table prospective ou table de génération. Les tables prospectives sont calculées à partir de la mortalité des femmes pour une génération donnée. En France, l'utilisation de ces tables pour les contrats de rentes viagères est obligatoire.

終 [zhong1] 身 [shen1] 壽 [shou4] 險 [xian3] : Vie entière ou assurance-vie entière. Assurance garantissant le versement au bénéficiaire désigné d'un capital ou d'une rente fixés dans le contrat lors du décès de l'assuré, quelle que soit la date de ce décès. Synonyme de 終 [zhong1] 身 [shen1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3] et 不 [bu4] 定 [ding4] 期 [qi1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3].

終 [zhong1] 身 [shen1] 死 [si3] 亡 [wang2] 保 [bao3] 險 [xian3] : Vie entière ou assurance-vie entière. Cf. 終 [zhong1] 身 [shen1] 壽 [shou4] 險 [xian3].

子 [zi3] 女 [nv3] 教 [jiao4] 育 [yu4] 婚 [hun1] 嫁 [jia4] 險 [xian3] : Dotale ou assurance dotale. Assurance mixte garantissant le versement d'un capital au bénéficiaire désigné à une date fixée par le contrat, à condition que le bénéficiaire soit en vie à cette date. Synonyme de 儲 [chu3] 蓄 [xu4] 型 [xing2] 少 [shao4] 兒 [er2] 保 [bao3] 險 [xian3] et 儲 [chu3] 蓄 [xu4] 型 [xing2] 兒 [er2] 童 [tong2] 險 [xian3] et 少 [shao4] 兒 [er2] 儲 [chu3] 蓄 [xu4] 險 [xian3].

自 [zi4] 然 [ran2] 人 [ren2] : Personne physique.

自 [zi4] 殺 [sha1] 條 [tiao2] 款 [kuan3] : Clause de suicide. Clause obligatoire pour certaines assurances en cas de décès. Elle prévoit, par exemple, la nullité du contrat si le suicide a lieu dans l'année qui suit la souscription.

最 [zui4] 低 [di1] 保 [bao3] 證 [zheng4] 利 [li4] 率 [lü4] : Taux minimum garanti ou taux de rendement garanti ou taux annuel global minimum garanti. Taux de rendement global, garanti dans les contrats, qui doit être supérieur au ratio entre le montant total d'intérêts techniques et de participations bénéficiaires et les provisions mathématiques. Synonyme de **最 [zui4] 低 [di1] 保 [bao3] 證 [zheng4] 收 [shou1] 益 [yi4] 率 [lü4]** et **保 [bao3] 底 [di3] 收 [shou1] 益 [yi4] 率 [lü4]**.

最 [zui4] 低 [di1] 保 [bao3] 證 [zheng4] 收 [shou1] 益 [yi4] 率 [lü4] : Taux minimum garanti ou taux de rendement garanti ou taux annuel global minimum garanti. Cf. **最 [zui4] 低 [di1] 保 [bao3] 證 [zheng4] 利 [li4] 率 [lü4]**.